

PREFET DE LA REGION GUYANE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service risques, mines et déchets
Unité procédures et réglementation

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Préfet de la région Guyane
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Il sera procédé du 16 novembre 2016 au 17 janvier 2017 inclus à une enquête publique de 60 jours relative à la délimitation du domaine public maritime entre l'embouchure de la crique Montabo (commune de Cayenne) et la limite Est du Grand Port Maritime de la Guyane (commune de Rémire-Montjoly) en application des articles R. 123-1 à R. 123-23 du code de l'environnement et L.2111-5 et R. 2111- 4 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques.

La dite enquête publique est menée en vue de procéder à la délimitation du domaine public maritime sur l'emprise citée et appelée à être établie par arrêté préfectoral. Elle portera sur le rivage de la mer et, le cas échéant, les lais et relais de mer. Le service en charge de ce dossier à la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) est le service Fleuves, Littoral, Aménagement et Gestion (FLAG) – Tél : 0594 35 58 16 - 0594 35 05 94 – fax : 059435 53 96 – La **commission d'enquête** désignée par le président du Tribunal Administratif de la Guyane est constituée comme suit :

- **Président** : M. Daniel CUCHEVAL, retraité, résidant à Cayenne.
- **Membre titulaire** : M. Laurent BALMELLE, chef d'entreprise, résidant à Cayenne.
- **Membre titulaire** : M. Eric HERMANN, technicien dans le domaine du bâtiment, résidant à Macouria.

En cas d'empêchement de M. Daniel CUCHEVAL, la présidence sera assurée par M. Laurent BALMELLE.

Membres suppléants :

- Mme Maryse GAUTHIER, retraitée, résidant à Rémire-Montjoly.
- M. Jean-François WEBER, chef d'entreprise, résidant à Kourou.
- M. Alain BAHUET, conseil en gestion de patrimoine, résidant à Cayenne.

Le dossier est disponible à la mairie de Cayenne, au sein des services techniques sis boulevard de la République - téléphone : 0594 29 27 11- pendant toute la durée de l'enquête tous les jours aux heures normales d'ouverture des bureaux de la mairie de Cayenne, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés, à savoir : **tous les jours de 7 h 30 heures à 13 heures**

Le dossier est disponible à la mairie de Rémire-Montjoly - hôtel de ville de Rémire-Montjoly, avenue Jean-Michotte - BP 147 - 97354 Rémire-Montjoly, téléphone : 0594 35 90 00 – fax : 0594 38 21 14 – pendant toute la durée de l'enquête aux horaires suivants : **Lundi, mercredi et vendredi de 8 h 15 à 13 h 45 mardi et jeudi de 8 h 15 à 12 h 45 et de 14 h 45 à 16 h15**

Un registre d'enquête sera déposé au sein de chaque mairie pour être tenu à la disposition du public pour recevoir ses observations sur le projet.

Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront également être adressées par écrit aux commissaires enquêteurs : A la mairie de **Cayenne**, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par courriel : l.gourmelen@ville-cayenne.fr ou e.theolade@ville-cayenne.fr . A la mairie de **Rémire-Montjoly** à l'adresse indiquée ci-dessus ou par courriel : hdv.secretariat.maire@orange.fr Directement à l'attention du président de la commission d'enquête M. Daniel CUCHEVAL : daniel.cucheval@gmail.com

- Le commissaire enquêteur **M. Eric HERMANN** recevra le public à la mairie de Cayenne de 9 heures à 12 heures les :
 - jeudi 17 novembre 2016 ;
 - jeudi 24 novembre 2016 ;
 - jeudi 01 décembre 2016 ;
 - jeudi 08 décembre 2016 ;
 - jeudi 15 décembre 2016 ;
 - jeudi 22 décembre 2016 ;
 - jeudi 29 décembre 2016 ;
 - jeudi 05 janvier 2017 ;
 - jeudi 12 janvier 2017 ;
 - lundi 16 janvier 2017.

- Les commissaires enquêteurs **M. Daniel CUCHEVAL** et **M. Laurent BALMELLE** recevront le public à la mairie de Rémire- Montjoly de 9 heures à 12 heures les :
 - jeudi 17 novembre 2016 ;
 - vendredi 25 novembre 2016 ;
 - vendredi 02 décembre 2016 ;
 - lundi 05 décembre 2016 ;
 - lundi 12 décembre 2016 ;
 - lundi 19 décembre 2016 ;
 - jeudi 29 décembre 2016 ;
 - vendredi 06 janvier 2017 ;
 - vendredi 13 janvier 2017 ;
 - lundi 16 janvier 2017.

Des réunions sur les lieux faisant l'objet de la délimitation du rivage de la mer seront organisées par la DEAL, en charge de la gestion du domaine public maritime. La commission d'enquête, les services intéressés, le maire de la commune de Cayenne, le maire de la commune de Rémire-Montjoly, et les propriétaires mentionnés au dossier d'enquête y seront dûment convoqués.

Ces réunions se tiendront les :

- lundi 07 novembre 2016 de 9h 00 à 11h00, sur le site de l'anse Bourda ;
- mardi 08 novembre 2016 de 9h00 à 11h00, sur le site de l'anse Montabo nord (secteurs mont de Montabo, Montjoyeux, Grant) ;
- mardi 08 novembre 2016 de 16h00 à 18h00, sur le site de l'anse Montabo sud (secteurs Hilaire, Zéphir) ;
- mercredi 09 novembre 2016 de 9h00 à 11h00, sur le site de Salines ouest ;
- mercredi 09 novembre 2016 de 16h00 à 18h00, sur le site de l'anse de Rémire (secteurs Montravel, Lafontaine, Goudet, Rémire ouest) ;
- jeudi 10 novembre 2016 de 9h00 à 11h00, sur le site de Salines est ;
- lundi 14 novembre 2016 16h00 à 18h00, sur le site de l'anse de Gosselin (secteurs Rémire est, Gosselin) ;
- mardi 15 novembre 2016 de 16h00 à 18h00, sur le site du Mahury.

Il pourra être pris connaissance des conclusions motivées du président de la commission d'enquête, qui seront déposées un mois environ après la clôture de l'enquête à la DEAL, service PSDD, unité procédures et réglementation, impasse Buzaré à Cayenne, à la mairie de Cayenne et à la mairie de Rémire-Montjoly.

A l'issue de l'enquête publique, le Préfet de la Guyane se prononce sur la délimitation du domaine public maritime par arrêté préfectoral. En cas d'avis défavorable du président de la commission d'enquête, la délimitation est constatée par décret en Conseil d'État.

Pour le Préfet
Le secrétaire général

Yves de ROQUEFEUIL